



SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'ACTION SOCIALE

Maison des Syndicats
La Camusière - 18 rue de l'Oiselet
37550 SAINT AVERTIN
Tel : 02.47.38.54.43 Email : sdas37@yahoo.fr

Saint Avertin, le 11 janvier 2013

Madame Marisol TOURAINE,

Vous venez de prendre une décision contraire à vos engagements et à ceux des autres élus politiques de votre parti en Indre et Loire que nous avons eu l'occasion de rencontrer ces dernières années : Messieurs GILLES et BEFFARA, Mesdames ROIRON, CHEVET, à savoir maintenir et soutenir les conventions collectives, dans l'intérêt des salariés du secteur social et des populations concernées.

Vous n'ignoriez pourtant pas quels étaient les modes de prises en charge des usagers du secteur, puisque, lorsque nous vous avons rencontrée lors de l'audience que vous nous avez consacrée le 18 novembre 2011 alors que vous étiez présidente du conseil général, nous vous avons démontré en quoi l'aspect qualitatif de la prise charge était subordonné aux bonnes conditions de travail. Nous avons illustré notre propos en évoquant la situation et les conditions de travail et les modes de prise en charge du Foyer de Cluny de Ligueil, que vous connaissez particulièrement bien.

En agréant la recommandation patronale de la FEHAP au motif fallacieux de favoriser le dialogue social, vous mettez gravement en cause tous les modes organisationnels dans la CCNT 51 et particulièrement celui qualitatif de la prise en charge des usagers.

Pour les salariés de la CCNT 51, les conséquences qui se dessinent déjà sont :

- plusieurs statuts pour les salariés selon qu'ils étaient présents avant le 2 décembre 2011, entre le 2 décembre 2011 et le 2 décembre 2012, et les autres après le 2 décembre 2012.
- ensuite, pour tous les employeurs qui ne sont pas (ou bientôt plus...) adhérents à la FEHAP, la possibilité de "piocher" dans la recommandation ce qui les intéresse, de refuser d'appliquer ce qui ne les intéresse pas. Bref, tout le contraire d'un "dialogue social".
- et, très concrètement et immédiatement, pour les salariés du Foyer de Cluny c'est l'effondrement des efforts de qualification des personnels par la non reconnaissance de leur ancienneté,

Vous avez décidé de transformer une des plus vieilles conventions collectives en texte unilatéral malgré l'opposition de la majorité des organisations syndicales de salariés.

Pour toutes ces raisons, nous voulons vous faire part au nom de tous les salariés du secteur social et médico-social de notre plus vive indignation. En conséquence, le SDAS FO 37 vous demande de prendre en compte l'opposition de la majorité des syndicats et de revenir sur votre position dans les plus brefs délais.

Pour le SDAS FO 37,
Pour les membres du bureau réunis le vendredi 11 janvier 2013.
Jean-Dominique AUSBERT, Secrétaire Adjoint



SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'ACTION SOCIALE

Maison des Syndicats
La Camusière - 18 rue de l'Oiselet
37550 SAINT AVERTIN
Tel:02.47.38.54.43 Email:sdas37@yahoo.fr

